DISCOURS

PRONONCÉ

PAR UN MEMBRE

A LOUVERTURE DES SÉANCES

DE L'ASSEMBLÉE ELECTORALE

DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE.

Dans l'Egliſe des ci-devant Celeſtins de Gentilly-les-Sorgues.

Cour
Folio
FRC
9751

MESSIEURS,

La Patrie eſt en danger, la guerre civile eſt imminente, il eſt de notre devoir de prévenir ce malheur & tous les maux qui en ſeroient la ſuite ; il faut y porter un prompt remede, il en eſt temps encore ; mais pour cela il faut en connoître les cauſes, je vais tâcher de les développer.

La premiere de ces cauſes, eſt l'anarchie où nous laiſſe depuis ſi longtemps la lenteur accablante de l'Aſſemblée Nationale à prononcer ſur notre ſort.

Fatigués d'attendre envain depuis près d'un an ſa déciſion ; nous avons pris enfin la réſolution de ſortir de cet état d'anarchie, en nous organiſant ſuivant les Décrets de l'Aſſemblée Nationale.

Ce parti qui devoit nous ſauver, qui devoit faire ceſſer le trouble & la confuſion dont nous gémiſſons, eſt préciſément celui qui les a augmentés, nos lâches ennemis voyant bien que cette organiſation conſolidoit notre révolution & la rendoit indépendante même de la déciſion de l'Aſſemblée Nationale, ſe ſont empreſſés de traverſer, de détruire même, s'il étoit poſſible, une opération ſi néceſſaire & ſi avantageuſe.

Ne pouvant employer la force ouverte, on n'a pas héſité d'uſer de ruſe, de calomnies ; d'abord on a noirci dans le comtat les vues des Avignonais ; on leur à ſuppoſé l'ambition de vouloir le dominer, & pour le faire croire, on leur à prêté la ridicule prétention d'avoir à eux ſeuls autant d'Electeurs que tout le reſte du Comtat.

THE NEWBERRY LIBRARY

Cette fauſſe aſſertion quoique démentie par le pacte fédératif, par les inſtructions faites en conſéquence & envoyées dans tout le Comtat, fit un tel effet ſur pluſieurs communes du Comtat, abuſées par les perfides émiſſaires des tyrans de la fanatique, de la malheureuſe ville de Carpentras, que pluſieurs de ces communes crurent ne pouvoir trouver leur ſalut que dans la fédération de Ste. Cecile, qui ſe préſentant ſous l'ombre du patriotiſme avoit pour véritable but, le rétabliſſement de l'ancien régime.

Encouragés par cette fédération, les ennemis de la conſtitution Françaiſe, à qui rien ne peut faire abandonner le projet de faire de notre contrée le foyer de la contre-révolution, ont raſſemblé une armée nombreuſe bien pourvue & bien commandée. Après avoir pris toutes ces meſures, ils ont voulu aſſurer le ſuccès de leur criminel complot par le maſſacre des amis de la révolution.

Il eſt démontré aujourd'hui, qu'il exiſtoit un projet combiné de longue main, pour égorger dans un même inſtant, tous les patriotes d'Avignon & du Comtat, dans la premiere quinzaine d'Avril; après cet horrible attentat, l'armée des fanatiques contre-révolutionaires de Ste. Cecile, ne trouvant plus dans tout le Département de Vaucluſe, que des gens foibles & effrayés, ou des traîtres leurs complices, auroit facilement arboré les armes du Pape, & ouvert un aſile à tous les mécontens de France.

L'Aſſemblée Electorale auroit pu prévenir tous ces maux, ſi elle avoit eu la liberté d'agir, mais elle fut arrêtée au premier pas. A la premiere notice des complots qui ſe tramoient, elle avoit établi un comité de ſurveillance pour en découvrir les auteurs, & avoit arrêté l'organiſation d'une force publique capable de repouſſer les attaques des conſpirateurs de Ste. Cecile.

Ces meſures avoient le double but d'aſſurer la tranquillité publique, d'épargner le ſang des Gardes Nationales en aſſurant leur victoire; c'eſt préciſément du prétexte de ces mêmes meſures qu'on ſe ſervit pour tromper & égarer le peuple; lui rendre l'aſſemblée ſuſpecte, altérer la tranquillité publique, & expoſer les citoyens à s'égorger entre eux dans les horreurs d'une guerre civile.

En effet on a vu, non ſans étonnement, un Club qui doit ſon exiſtence au patriotiſme, une Municipalité qui ſembloit ne reſpirer que pour le maintien de la conſtitution, concourir pour induire le peuple & la Garde Nationale à erreur ſur la pureté des vues de l'Aſſemblée Electorale. Ses arrêtés, ſur ces objets, furent dénoncés avec autant d'indécence que de publicité; on repréſenta l'organiſation de la force publique comme un moyen de tyrannie, & le comité de ſurveillance comme une inquiſition redoutable, attentatoire aux droits de l'homme, & du citoyen.

L'Aſſemblée Electorale croyant d'abord à la bonne foi des réclamants, ſuſpendit l'exécution de ſes arrêtés; les Electeurs firent plus, ils vinrent en grand nombre dans le ſein du Club, ſoi-diſant patriotique, & l'un d'eux membre de la ſociété, entreprit de raſſurer ſes concitoyens ſur l'objet de leurs craintes, il ne tarda pas à s'appercevoir au ton d'aigreur

avec lequel on lui répondit, aux obſervations malignes qu'on fit ſur ſes diſcours, aux applaudiſſemens affectés d'une multitude paſſionnée, qu'il y avoit dans l'aſſemblée un complot formé, pour mortifier & avilir, pour rendre même odieuſe l'Aſſemblée Electorale ; tous les membres furent obligés de ſe retirer pénétrés de douleur & d'indignation.

Ce n'étoit que le commencement des coupables entrepriſes des contre-révolutionnaires d'Avignon, qui agiſſoient de concert avec ceux de Ste. Cecile ; aſſurés de n'avoir plus rien à craindre des recherches du comité de ſurveillance, de ne pouvoir être contenus par une force publique régulièrement organiſée ; ils avoient levé le maſque, & voulant rendre le peuple complice de l'horrible maſſacre qu'ils méditoient, ou du moins le diſpoſer à le ſouffrir ; ils denigroient publiquement & répandoient ouvertement les plus horribles calomnies contre les victimes déſignées; on liſoit dans les ſéances du Club ſoi-diſant patriotique, des lettres anonimes dont les auteurs après avoir couvert d'opprobre & d'ignominie les amis, les défenſeurs du peuple, les plus fermes appuis de la révolution, pouſſoient l'audace juſqu'à demander hautement leurs têtes. Le peuple crédule & de bonne foi, ſéduit par l'effronterie même avec laquelle on débitoit ces horreurs, s'étoit laiſſé ſurprendre & ne voyoit dans les plus zélés patriotes que des traitres & des ſcélerats, dignes des plus cruels ſupplices.

Le dix Avril ſembloit avoir été le jour marqué pour le maſſacre des patriotes d'Avignon ; on parloit publiquement des têtes de certaines perſonnes qu'on devoit promener le lendemain ; on croyoit le coup ſi ſûr que des exprès depêchés de cette ville dans tout le Comtat y répandirent le bruit de ce maſſacre qui devoit ſans doute être le ſignal de celui des patriotes de cette province.

La ſageſſe & la fermeté de la majeure & plus ſaine partie de la garde nationale d'Avignon fit manquer le coup dans cette ville & ſauva ſans doute le Comtat. Vaiſon ſeul reſſentit les effets de ce coupable complot, & les malheureux Anſelme & Lavillaſſe en ont été les victimes ; à la nouvelle de cet aſſaſſinat le peuple d'Avignon qui avoit commencé d'ouvrir les yeux le dix Avril, vit toute l'horreur de l'abîme qu'on creuſoit ſous ſes pas. Il courut en foule aux ſéances de l'Aſſemblée Electorale rendues publiques. Dès cet inſtant il acheva de s'éclairer & dut dès-lors connoître les véritables traitres, comme les véritables amis de la conſtitution & de la patrie.

Le coup manqué par ce moyen, la Municipalité fut obligée pour éviter les ſuites des juſtes plaintes des patriotes outragés, de faire une proclamation portant que tout ce qu'on avoit dit contre eux étoit faux & calomnieux, & inventé par les ennemis de la révolution pour ſemer le déſordre dans la ville & opérer une contre-révolution.

D'après cette proclamation, d'après celle du Corps Electoral conforme, quant aux faits, mais plus franche & plus énergique, il ſembloit que les contre-révolutionnaires qui s'étoient avoués vaincus, ne devoient pas être tentés de revenir long-temps à la charge ; & que la Municipalité d'Avignon devoit agir de bonne foi, de concert avec le Corps Electoral, pour

parvenir à rétablir l'ordre dans le Département, punir les assassins des Electeurs de Vaison, & achever le grand œuvre de l'organisation du Département.

Mais ce n'étoit pas le but de la Municipalité d'Avignon, il étoit au contraire d'enlever à l'Assemblée Electorale tous les moyens d'entreprendre une guerre sans laquelle il étoit impossible qu'elle conservât la liberté des communes unies par le pacte fédératif; elle se flattoit par là d'opérer sa dissolution.

C'est dans ce dessein que la Municipalité ne ceda qu'à la derniere extrêmité aux réquisitions de l'Assemblée Electorale, & après lui avoir fait essuyer des difficultés inconcevables.

Vous savez, Messieurs, que la Municipalité d'Avignon étoit en guerre ouverte avec la ville de Carpentras, lorsque la premiere provoqua d'office les Assemblées qui ont donné lieu au pacte fédératif; qu'il n'étoit question dans Avignon que d'aller attaquer Carpentras.

La Municipalité d'Avignon avoit depuis long temps préparé les munitions de guerre nécessaires pour cette attaque, & les Comtadins qui n'étoient devenus les ennemis de Carpentras, que parce qu'ils s'étoient fédérés à Avignon, ne devoient pas s'attendre à voir l'Assemblée Electorale essuyer des difficultés de la part de la Municipalité d'Avignon à l'entreprise de cette attaque devenue indispensable, lorsqu'après l'assassinat de Lavillasse & Anselme, l'armée contre-révolutionaire campée & rétranchée à Sarrians eut été battue par les patriotes du Département, & que les restes de cette armée se furent jettés dans Carpentras.

Il devoient encore moins s'attendre que cette Municipalité qui avoit tant fait pour jetter le discredit sur toutes les opérations de l'Assemblée Electorale qui avoit mis des entraves à toutes les opérations qui tendoient à former une caisse Nationale, ne se contentât pas de refuser d'aider de son crédit ou de sa caisse, l'Assemblée Electorale, mais encore quelle lui fit un crime de n'avoir point pourvu en commençant la guerre aux moyens d'avoir des fonds, comme si on pouvoit retarder un instant la marche d'une armée qui trouva l'ennemi à 3 lieues des murs d'Avignon.

Que dire de l'intimité de la Municipalité de cette ville avec le général qui trahit indignement l'armée du Département, & la mena en désordre dans une embuscade sous les murs de Sarrians.

Que dire de cette intimité combinée avec les refus, les lenteurs affectées de la Municipalité, qui donnerent le temps à l'armée ennemie de se retrancher & de dresser cette embuscade, dans laquelle les patriotes du Département auroeint tous péri, si leur bravoure ne leur avoit fait surmonter tous les dangers, & vaincre un ennemi à qui toutes les mesures sembloient promettre une victoire assurée.

Que devons-nous penser des tentatives faites par les émissaires de la Municipalité, pour soulever contre l'Assemblée Electorale, les familles éplorées des soldats citoyens de la legion Avignonaise qui servent dans l'armée, manquant du nécessaire, parce que pendant une campagne qui dure depuis un mois, le détachement de cette légion qui est à l'armée, n'a reçu ni solde

ni gratification, tandis que toutes les communes du Comtat ont fait contribuer les gens aisés qui se sont fait dispenser de suivre l'armée, au payement de ceux qui y font le service ?

Et qu'elle n'a pas dû être la juste indignation de l'Assemblée Electorale en voyant deux de ses membres blâmés, calomniés, ménacés, dénoncés, le tout par le fait du Club, d'un prétendu comité militaire & de la Municipalité d'Avignon, pour raison d'une motion tendante à réparer cette affreuse injustice & à assurer la subsistance des familles de ces braves citoyens qui ont exposé leur vie & versé leur sang pour sauver leur patrie; en voyant la Municipalité manquer au respect qu'elle doit à l'Assemblée Electorale au point de faire imprimer, publier & afficher une prétendue pétition tendante à empêcher l'effet de l'arrêté pris sur cette motion, en voyant cette Municipalité provoquer & accueillir une pétition du Club tendante à défendre à la garde nationale & à la gendarmerie de prêter main forte pour l'exécution de cet arrêté.

Je ne finirois pas, Messieurs, si je voulois vous rappeller toutes les entreprises de la Municipalité d'Avignon, soit pour dissoudre l'Assemblée Electorale, soit pour gêner ou contraindre ses suffrages; je ne vous rappellerait pas les émeutes qui ont interrompu les séances de l'Assemblée Electorale, & jetté l'allarme dans la ville, sans que la Municipalité ait rien fait pour les appaiser ni pour les prévenir, quoiquelle se fût spécialement chargée du maintien de la tranquillité publique, en vous demandant la suppression du Comité de surveillance & la suspension de l'organisation de la force publique. Je ne vous parlerai point de cette violation du cachet d'une lettre adressée à un de vos membres. & renfermée dans un paquet de l'Assemblée elle-même; de cette violation scandaleusement provoquée par une troupe de séditieux, parmi lesquels, à la tête desquels, se trouvoient le substitut du procureur de la commune & un officier de la garde nationale; de la publicité donnée par la voye de l'impression, à cette lettre, sur la réquisition de ce même substitut; du danger qu'à couru l'épouse de ce même Electeur par la suite d'une autre émeute; je n'ai pas besoin de vous rappeller les attroupements effrayants auxquels out donné lieu pendant vos dernieres séances à Avignon, les marches d'appareil de la Municipalité décorée de ses écharpes & ses entrées aussi pompeuses qu'inconstitutionelles dans le sein de notre assemblée sans y être mandée, sans avoir obtenu la permission d'y venir.

Sa maniere non moins indécente qu'irréguliere d'interrompre vos séances en montant à la tribune & vous insultant, de même que toute la nation Vaucluse, en affectant de n'adresser la parole qu'au peuple Avignognais.

Vous avez senti aussi bien que moi, Messieurs, le danger auquel on vous exposoit en venant de cette maniere, critiquer ouvertement vos opérations, allarmer le peuple sur le sort d'une guerre dont on insinue que vous êtes seuls les auteurs; les mesures que vous jugez à propos de prendre pour la soutenir & faire payer aux vrais citoyens qui se sont dévoués au service de la patrie le juste salaire qui leur est dû.

Vous avez ſenti que la liberté des ſuffrages étoit abſolument incompatible avec votre ſûreté, compromiſe par cette conduite de la Municipalité, par les déclamations publiques & journalieres du Club, portées juſqu'à la phréneſie; & tandis qu'une partie d'entre vous délibéroit de tranſporter les ſéances de l'Aſſemblée Electorale hors des murs d'Avignon, l'autre partie retenue par crainte ou par ſéduction dans ſon enceinte, ſe voyoit contrainte de ſouſcrire l'arrêté le plus ignominieux, le plus abſurde, le plus inconſtitutionel, celui d'admettre à ſes ſéances avec voix conſultative le Club, le comité militaire & la Municipalité; & comme ſi cet arrêté n'étoit pas aſſez humiliant, il a fallu conſentir encore à envoyer ſix commiſſaires pour faire l'invitation.

Si les actes multipliés de violence que l'Aſſemblée Electorale à eſſuyés ne ſuffiſoient pas pour prouver qu'elle n'étoit pas libre à Avignon, ce dernier arrêté ſeul feroit cette preuve; ſon effet d'ailleurs eſt de rendre nul tout ce qui peut être délibéré par le petit nombre des membres qui auront la lâcheté de l'exécuter & de ſuivre des ſéances ainſi proſtituées.

Nous ne devons pas balancer, Meſſieurs, de déclarer nul & inconſtitutionel tout ce qui pourroit être fait par l'aſſemblage monſtrueux qui ſe prétend l'Aſſemblée Electorale du Département de Vaucluſe, ſéante à Avignon.

Faire défenſes à tous les citoyens de ce Département de ſigner déſormais aucun acte de cette Aſſemblée ni de reconnoître ſon autorité.

Enjoindre à la Municipalité d'Avignon, d'accorder & protéger la liberté des Electeurs ſoit pour venir joindre l'Aſſemblée Electorale ſéante aux ci-devant Céleſtins de Gentilly, ſoit pour vaquer à ſes affaires à Avignon, & à M. Savournin Vice-Préſident, pour tranſporter au même lieu, de concert avec le ſecretaire commis, les papiers de l'Aſſemblée, enjoignant également audit ſieur Savournin de faire où faire faire inceſſamment ledit tranſport ſous bonne & ſure-garde que la Municipalité d'Avignon ſera tenue de fournir.

Certifié conforme à l'original dépoſé ſur le bureau à la premiere ſéance de l'Aſſemblée Electorale ſéante à Gentilly-les-Sorgues & où je me rapporte.

RUCHON Secretaire & Archiviſte.

A CAVAILLON, De l'Imprimerie de l'Aſſemblée Electorale du Département de Vaucluſe.

f 9